

Sans diplôme, les jeunes recourent aux activités non qualifiées les plus traditionnelles

Plus du quart des jeunes qui travaillent ne sont pas diplômés et exercent une profession qui ne nécessite pas de formation. Les emplois aidés des collectivités locales, le BTP et l'agriculture sont les principaux domaines qui leur permettent d'entrer en activité.

Le métier et l'acquisition du savoir-faire

Le lien entre formation et métier dépasse largement le concept formel d'une adéquation mécanique, souvent démentie par les faits : il est possible d'accéder à un même métier à partir de spécialités de formation très différentes. L'apprentissage ou l'expérience professionnelle au cours des études favorisent l'ancrage dans un métier proche de la spécialité de formation. À l'autre extrémité, l'absence de formation directe au métier exercé peut être palliée par l'expérience professionnelle antérieure ou par la formation continue. Les débutants sans formation directe à leur spécialité souffrent de handicaps indéniables : itinéraire davantage marqué par le chômage et l'inactivité, emplois plus souvent précaires ou à temps partiel.

Extrait de l'article de Frédéric Lainé paru dans *Economie et Statistique*, n° 388-389 (accessible sur le site insee.fr) "de la spécialité de formation au métier : le cas du bâtiment, de l'hôtellerie-restauration-alimentation et du commerce".

La moitié des jeunes qui se présentent sur le marché du travail ne trouve pas d'emploi. Cela s'explique essentiellement par la pression démographique qui produit ses effets sur un marché du travail cependant dynamique. De nombreux jeunes sont sans qualification et en grande difficulté d'insertion malgré une augmentation du niveau général de formation. Le savoir-faire nécessaire est alors acquis sur le lieu de travail. On sait que les jeunes occupent souvent des emplois précaires et à faible salaire. Ceux qui sont les moins diplômés exercent plutôt dans certains types de métiers. Parfois ces métiers ne nécessitent pas de qualification poussée pour être exercés. Dans le cas contraire, le jeune recruté acquiert de l'expérience au fil des ans, et le développement de formations dans le métier semble nécessaire. Toutefois l'adéquation entre la formation et l'emploi n'est pas mécanique, surtout sur un marché du travail difficile pour les jeunes.

En 1999, 38 000 jeunes âgés de moins de 30 ans ont un emploi. Parmi eux, plus du quart n'ont pas de diplôme. Dans 26 familles professionnelles sur les 84 que comporte la nomenclature, plus du tiers des jeunes qui exercent ces métiers n'ont pas de diplôme. Les professions dans lesquelles cette proportion est la plus importante

sont celles des jardiniers (à La Réunion, les "emplois verts" pour l'essentiel), suivie par les ouvriers non qualifiés du BTP et les employés de maison.

Agent d'entretien, ouvrier du gros oeuvre, agriculteur...

Les jeunes n'ayant pas atteint un CAP ou BEP ou le baccalauréat se tournent essentiellement vers les métiers d'agent d'entretien, qui réunit 17 % des non-diplômés ayant un emploi et 9 % de ceux ayant le BEPC seul. Pour les non diplômés, c'est de loin le poste le plus important parmi les 84 familles professionnelles. Ils sont nombreux aussi à exercer un métier du bâtiment ou des travaux publics : 13 % des non diplômés, à égalité avec les métiers de l'agriculture. Ils occupent encore fortement des postes d'employés de commerce : 9 % des non-diplômés et 16 % de ceux ayant le BEPC seul. Les autres jeunes non diplômés sont surtout des professionnels de l'action socioculturelle ou sportive et des employés de maison.

Un employeur peut embaucher un jeune sans diplôme sur un emploi de niveau qualifié s'il estime que ce jeune a les capacités suffisantes pour débiter. Le reste de la formation se fera

Familles professionnelles dans lesquelles au moins un tiers de jeunes n'ont pas de diplôme (classées selon l'importance des effectifs de jeunes)

FAP en 84 postes (familles)	Effectif total de jeunes (moins de 30 ans)	dont	
		non diplômés	non diplômé en emploi aidé
Agents d'entretien	3 200	56 %	35 %
Ouvriers non qualifiés du gros œuvre du BTP et de l'extraction	1 200	62 %	7 %
Conducteurs de véhicules	1 140	44 %	2 %
Agriculteurs, éleveurs, sylviculteurs, bûcherons	1 130	56 %	5 %
Maraîchers, jardiniers, viticulteurs	1 060	69 %	42 %
Employés et agents de maîtrise de l'hôtellerie	1 020	35 %	2 %
Assistants maternels	720	43 %	20 %
Ouvriers non qualifiés du bâtiment, second œuvre	640	49 %	8 %
Ouvriers non qualifiés de la mécanique	590	42 %	3 %
Agents de gardiennage et de sécurité	570	39 %	8 %
Employés de maison	530	61 %	3 %
Bouchers, charcutiers, boulangers	450	41 %	0 %
Ouvriers non qualifiés de la manutention	410	45 %	1 %
Cuisiniers	400	33 %	7 %
Employés des services divers	360	41 %	1 %
Ouvriers qualifiés du gros œuvre du bâtiment	330	39 %	1 %
Ouvriers non qualifiés des industries de process	260	51 %	2 %
Artisans et ouvriers artisanaux	200	52 %	8 %
Patrons d'hôtels, cafés, restaurants	140	35 %	0 %
Ouvriers qualifiés des travaux publics, du béton, de l'extraction	100	37 %	0%
Ouvriers non qualifiés du bois	90	41 %	4 %
Ouvriers qualifiés du bois	90	34 %	1 %
Ouvriers qualifiés travaillant par formatage de métal	80	35 %	4 %
Conducteurs d'engins du BTP (sauf traction et levage)	50	47 %	2 %
Ouvriers non qualifiés travaillant par enlèvement ou formatage de métal	30	39 %	0 %
Conducteurs d'engins de traction et de levage	20	50 %	5 %

Source : Insee, RP 99 - jeunes de moins de 30 ans (âge atteint en 1999).

alors par acquis de l'expérience ou par une formation en alternance. Ainsi en 1999, plus du tiers de jeunes qui exercent un métier qualifié dans le bâtiment ou les travaux publics ont un niveau inférieur à un CAP ou BEP.

En 1999, à l'époque du recensement de la population, un peu plus de 7 000 jeunes âgés de moins de trente ans ont un emploi aidé. Ils représentent près de 20 % des emplois dans cette tranche

d'âge. Les non-diplômés disposant d'un emploi aidé sont à cette époque 2 700. Ils constituent un cinquième ou plus de l'effectif jeune chez les jardiniers (42 %), les agents d'entretien (35 %), les assistants maternels (20 %). Les emplois aidés en agents d'entretien sont employés essentiellement (87 %) par les collectivités locales.

Bruno **BALLY**
chargé des études sur l'emploi